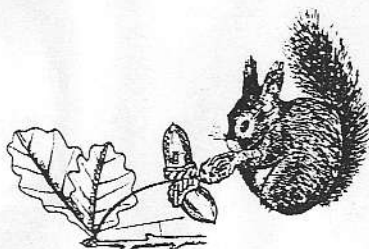
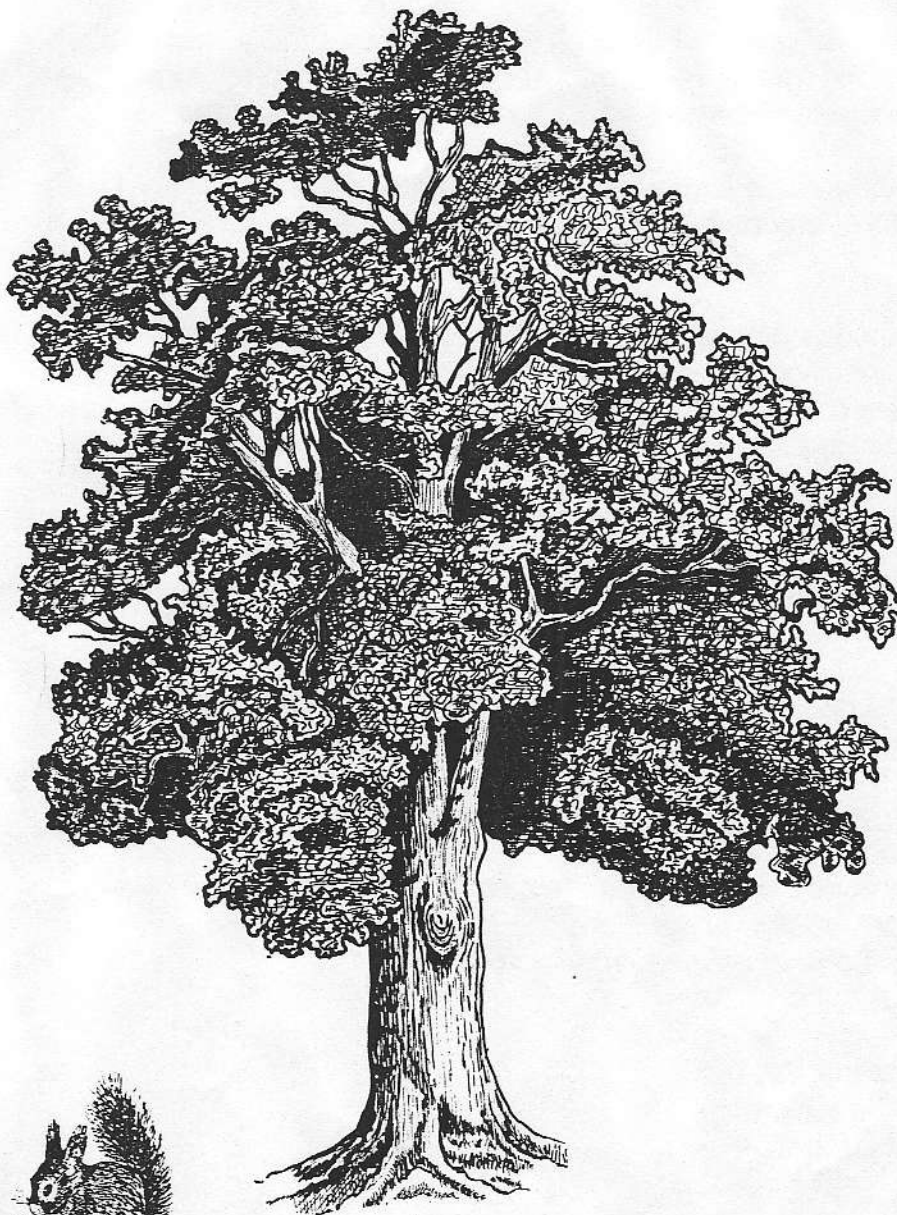


LE CHÊNE



L'an 2000 doit être, pour le Bois de Saint Cucufa, le point de départ d'une gestion mieux adaptée à sa vocation: l'accueil du public, et à son avenir: l'abandon du principe d'exploitation.

Nous avons obligé l'ONF à réviser de façon anticipée l'aménagement forestier en vigueur et si les grandes lignes du nouvel aménagement (1999/2019) conviennent mieux à l'idée que nous nous faisons de notre forêt, nous refusons d'adhérer à la décision du gestionnaire: << maintenir une forêt exploitée en milieu urbain >>.



Exposition "Derrière l'arbre la forêt".

Il est clair que cette exposition à la Maison de la Nature de Rueil, qui était censée présenter le nouvel aménagement de notre forêt, n'était qu'un "coup de pub" de l'ONF et nous doutons qu'elle préfigure une réelle volonté d'évolution vers une gestion où il ne serait plus question de production.

En effet, lors de la conférence/débat du 16 mars à l'Athénée de Rueil, Monsieur Trouvilliez, chef du département Forêt et Environnement, chargé des études préalables et de l'élaboration d'un nouvel aménagement annulant celui en vigueur (1984-2008), avait annoncé la couleur en articulant son exposé autour du << pari de maintenir une **forêt exploitée** en milieu urbain, tout en maintenant une ambiance forestière la plus naturelle possible...>>

Par ailleurs, les différentes sorties organisées n'avaient pas pour seul but annoncé de faire connaître notre forêt aux participants mais parachevaient la publicité déjà bien orchestrée par cette exposition.

Fidèle à ses méthodes démagogiques d'information, l'ONF s'est attaché une fois encore, mais avec apparemment moins d'assurance, à justifier la sylviculture qu'il a préconisé pendant 30 ans, en ne lésinant pas sur les moyens, admettant même adroitement, lors des sorties en forêt, certaines "erreurs" qu'il se promettait de ne plus commettre!

Il s'est en fait efforcé de prouver son désir de dialogue et son bon vouloir en s'attribuant, entre autre, la << décision anticipée d'établir un nouvel aménagement forestier en 1997/98. >> L'aurait-il fait sans la pression constante que nous exerçons sur lui depuis 5 ans ? Nous en doutons...

Il s'en est finalement assez bien sorti, à en juger par certains commentaires élogieux consignés dans le cahier mis à la disposition des visiteurs à la Maison de la Nature.

Et pour inaugurer ce nouvel aménagement (1999-2019):

Lors de la réunion annuelle Associations/ONF, au pavillon du Butard à la Celle St Cloud, il nous a été remis la carte des interventions prévues à St Cucufa dès cet hiver.

Il s'agit, d'une part, du marquage d'une "coupe paysagère" dans le Val, et d'autre part d'une "coupe d'amélioration" dans la parcelle 82.

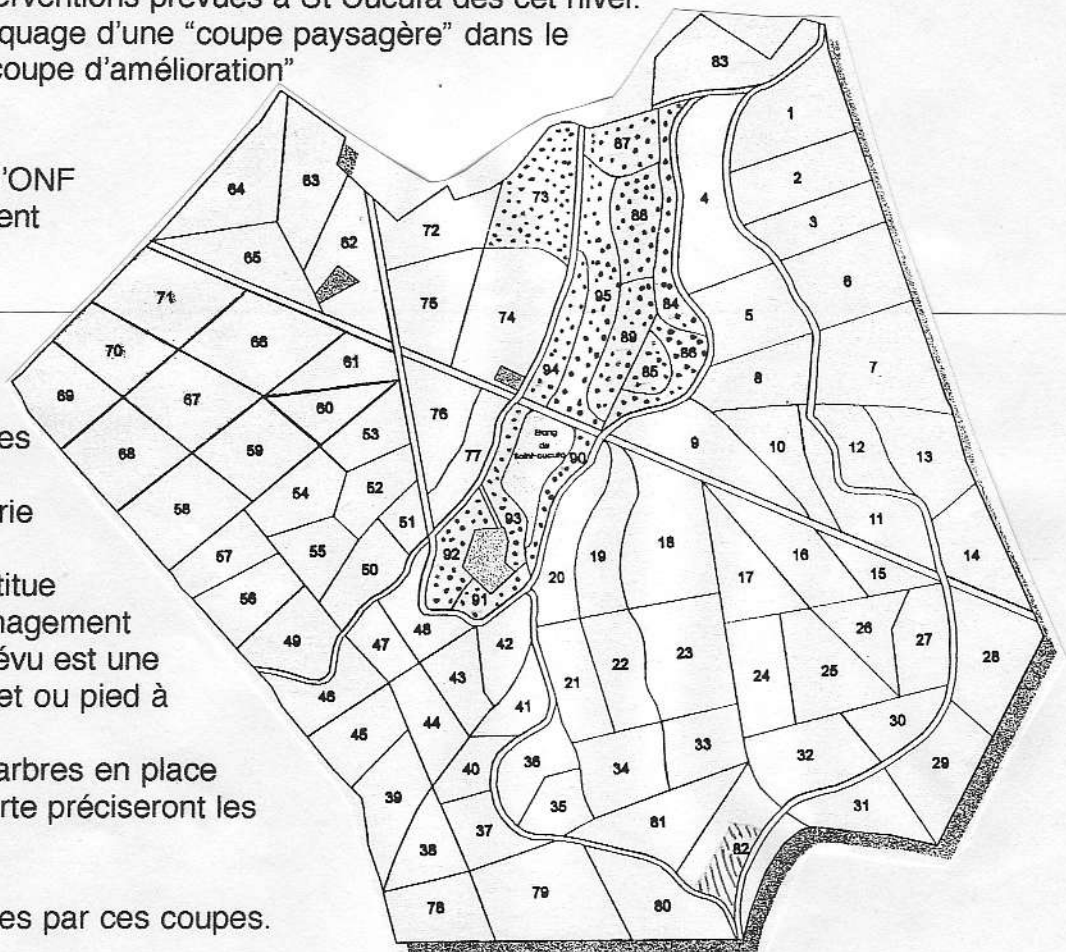
En ce qui concerne le Val, l'ONF nous informe:<< Le traitement particulier du Val (19 ha), origine naturelle de la Coulée verte qui doit rejoindre la Seine, est renforcé.

Pour des raisons paysagères et d'accueil, le milieu sera ouvert plus largement (prairie et pré-bois).

Ce secteur de la forêt constitue la première série de l'aménagement et le traitement sylvicole prévu est une futaie mélangée par bouquet ou pied à pied selon les secteurs.

Une cartographie fine des arbres en place et le lien avec la Coulée verte préciseront les choix d'aménagement. >>

13 parcelles sont concernées par ces coupes.



Quel avenir pour la forêt française?

C'est sur ce thème combien préoccupant que des représentants associatifs des forêts de Tronçais, du Tarn, des Alpes de Hautes-Provence, du Morvan, de Bourgogne, se sont rencontrés ce samedi 26 juin à Vesdun dans le Cher.

Animé par François Terrasson, Maître de conférence au Muséum d'Histoire Naturelle et par les interventions de nos amis du "Comité pour un Parc National à Fontainebleau" et d'"Ursine Nature" de Meudon, cette réunion/débat entre associations avait sans doute inquiété l'ONF qui avait cru bon d'y participer en la personne de Jacques Trouvilliez.

Le débat fut évidemment chaud, les arguments du représentant de l'ONF n'étant pas partagés par les défenseurs de la nature qui refusent de voir transformer leurs forêts en usines à bois comme le préconise Jean-Louis Bianco.

Le député-maire de Digne-les Bains, président du Conseil général des Alpes de Hautes-Provence, a en effet remis au Premier ministre, en octobre 1998, un rapport sur la forêt, dans lequel il met en avant une stratégie de <<productivité accrue>> dans la gestion du patrimoine forestier!

Mais que pouvait-on attendre d'autre, de la part d'un ancien président de l'ONF (1985/1991) dont le seul but clairement exprimé dans son rapport et approuvé par le Ministre de l'Agriculture est: << Accroissement de la récolte du bois de quelques 6 millions de m3. >>

Cette "sylviculture de <<l'arbre objectif>> préconisée depuis 30 ans par l'ONF à qui l'Etat propriétaire a confié nos forêts sera-t-elle un jour abandonnée dans les forêts domaniales périurbaines?

Au Ministère de l'Agriculture, de nombreux courriers tirent la sonnette d'alarme, et si parfois l'un d'entre eux attire l'attention, on donne un petit coup de pouce en accordant un sursis à la vente de coupes programmées, << sans mettre en péril les principes avérés de la gestion durable. >> Dame! il ne faudrait pas mécontenter celui qui a mis au point cette technique "agrosylvicole" !!

Un Conservatoire Périurbain de la Nature?

Il semblerait que le Ministère de l'Environnement pourrait créer un nouveau statut juridique de conservation du patrimoine naturel périurbain dans une perspective d'accueil du public et de sauvegarde des espaces naturels périurbains.

Ce Conservatoire, Etablissement public doté d'un directeur, d'un conseil d'administration avec large représentation des usagers, d'un conseil scientifique et d'un comité consultatif, partagerait avec l'ONF la gestion des forêts périurbaines.

Il serait bon que les associations qui défendent ces forêts s'unissent pour obtenir ce statut qui pourrait mettre fin au pouvoir décisionnaire de l'ONF.

Un courrier, que nous signerons avec des associations amies, sera envoyé très prochainement au Ministère de l'Environnement afin qu'il soit rapidement créé.

Bouclage de l'A86

Désireux d'être enfin fixés sur les nuisances qu'occasionnera dans le Bois de Saint Cucufa le passage du tunnel de raccordement des 2 tronçons de l'A86, nous nous sommes adressés à la Direction des projets de COFIROUTE.

Un nouveau contrat de concession a été signé avec l'Etat début septembre et a été soumis au Conseil d'Etat pour approbation.

Le maître d'ouvrage, qui n'attend plus que la publication d'un décret au Journal officiel, pourra donner le feu vert à la SOCATOP maître d'oeuvre et entrepreneur de l'A86.

Le redémarrage du chantier à la Jonchère est annoncé "officieusement" pour fin 1999 .

A partir de Rueil, le forage du tunnel Est, Rueil/Pont-Colbert, passant sous le Bois, débiterait à l'automne 2000.

Les déblais seront évacués par la Seine et la mise en service serait prévue en 2004 pour la section Rueil/A13 et 2006 pour celle A13/Pont-Colbert.

Deux puits de secours seront installés, l'un dans la parcelle 63 (les Hauts-Bénards), l'autre dans la 67 (le Bois de l'Etat) aux endroits définis avant l'arrêt du chantier en février 1998.

Nous veillerons à ce que les déboisements nécessaires aux surfaces d'emprises des travaux soient conformes à ceux que nous avons définis en février 1998.

Malgré les dommages inévitables qu'ils occasionneront, nous pouvons nous réjouir d'avoir pu éviter l'installation d'une cheminée de ventilation comme prévu initialement!

Le tunnel Ouest, Rueil/Bailly, sera foré à partir de Bailly, et les déblais seront évacués par l'A12. Il serait opérationnel en 2008.



Allons nous encore longtemps voir et respirer cette sortie d'égout en bordure de la parcelle 38, près du parking de Vaucresson, où viennent maintenant s'entasser sacs poubelle et autres déchets?

Depuis trop longtemps, on déverse des eaux usées dans le fossé en limite de la Celle-Saint-Cloud d'où semblerait provenir cette pollution.

Il y a deux ans, une plainte aurait été déposée par l'ONF, à la mairie de cette commune qui aurait contesté la provenance de ces rejets.

Nous avons nous-mêmes signalé à plusieurs reprises cette nuisance au gestionnaire qui n'a pas semblé en mesure d'y mettre fin.

Les pollueurs auraient-ils quelque soutien que l'Office ne voudrait pas bousculer?

Nouvelles "têtes" à l'ONF.

Le Conseil des Ministres du 5 mai 1999 a nommé Bernard GOURY Directeur Général de l'ONF, en remplacement de Jean-François CARREZ.

A la maison forestière de Saint Cucufa, Gaël LEGOUGUEC remplace Michel ESCURE en poste à la Réunion.

Adhésion 1999/2000.

Si les impôts locaux et fonciers ne vous ont pas mis sur la paille, et si vous nous faites toujours confiance pour défendre notre forêt, pensez à votre cotisation (70 fr).

Nous comptons sur votre soutien.